

la retraite : les propositions de la CFDT

Couple à la retraite

DES CHIFFRES :

- 2 actifs pour 1 retraité en 2010, En 2011 : 1,4 cotisant entretenait un retraité, contre un rapport de 2,68 en 1980. 1.5, à l'horizon 2060 ;
- 14.4 % du PIB consacrés aux retraites, en 2009 (12.8 % au sein de l'Union Européenne) ;
- 33 % d'écart moyen entre le niveau de pension des femmes et des hommes ;
- 40 % des nouveaux retraités ont cotisé à plusieurs régimes de retraite de base ;
- La pension moyenne du régime général s'élevait à 1.256 euros par mois en 2011 ;
- Au 31 décembre 2012, le nombre de retraités du secteur privé s'élevait à 13,2 millions. Au total, le nombre de retraités était de plus de 15 millions de personnes ;
- Les dépenses totales du système de retraite, frais de gestion inclus, s'élevaient à 282 milliards d'euros en 2011, dont 271 milliards ont été versés au titre des pensions. Parmi ces dépenses, 46,4 milliards ont été versés pour les pensions de retraite de la fonction publique d'Etat ;
- 10,2% des retraités, soit 1,3 million de personnes, vivaient sous le seuil de pauvreté en 2010, c'est-à-dire avec moins de 964 euros par mois ;
- Il faut 166 trimestres de cotisations à l'assurance retraite pour toucher une pension à taux plein ;
- L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 pour les salariés du privé et le personnel de la fonction publiques hospitalière. Il est de 59 ans, pour la fonction publique d'Etat ;
- 311.000 retraités du régime général, soit 2,7%, complétaient leur pension avec un revenu issu d'une activité salariée en 2011 ;
- 4,2 millions de retraités touchaient une pension de réversion en 2011, et 1,1 millions de personnes touchaient uniquement cette pension de réversion, sans autre retraite.

Sources : COR, Drees, Insee

LE CONSTAT :

- Le système de retraite par répartition fait face à de profondes mutations démographiques, sociales et sociétales. Elles se traduisent par d'importants besoins de financement et l'amplification des inégalités.
- La loi de 2010 ne répond pas à ces nouveaux enjeux et pénalise lourdement les salariés les plus modestes.

LES ENJEUX :

- Résoudre à long terme la question du financement des régimes en prenant en compte la diversité des parcours professionnels, personnels et des aspirations des salariés.
- Revenir sur les aspects les plus injustes de la loi de 2010.

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT :

- Consolider les solidarités du système de retraite, en fonction des parcours professionnels et de vie (retraite minimum à 100 % du smic net pour une carrière complète, pénibilité,...) ;
- Des mesures immédiates pour toutes les carrières longues, sans condition d'âge, ni pénalité ;
- Améliorer la lisibilité des droits, étendre les choix et prendre en compte la durée de cotisation comme critère le plus juste ;
- Harmoniser et unifier tous les régimes de retraite, pour ne plus pénaliser les mobilités.

Liens utiles

[Site de la CFDT dédié aux retraités](#)